

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

on s'abonne

- A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 27 SEPTEMBRE

Le premier débat

Le ministère a trouvé, dans le hasard des circonstances, le terrain sur lequel il va tenter, dès les premiers jours de la rentrée, de former une majorité de gouvernement qui lui permettra de rester au pouvoir, avec l'espérance de vivre de plus longs jours que ses prédécesseurs. Le terrain est celui de la résistance à l'action socialiste.

Il ne paraît pas mal choisi et nous comprenons que le cabinet le préfère à tout autre.

Tout d'abord, la venue en France de l'escadre russe, quoiqu'on pense de certains détails de la réception préparée, quelque soient les tiraillements qu'on signale ou les hésitations qui se produisent, est, dans son ensemble, un fait qui fortifie le pouvoir et lui donne un certain prestige dont il semblait dépourvu.

De plus, les tentatives faites pour exciter à Carmaux une grève qui n'a aucun caractère économique, l'intervention des députés socialistes dans les grèves du Nord, la plainte de M. Trarieux, qui exprime certainement la pensée de ses collègues du Sénat, tout contribue à permettre au président du conseil de parler et d'agir avec une grande énergie.

Il n'est pas jusqu'aux violences commises par les socialistes à l'étranger, l'attentat contre M. Martinez Campos en Espagne, le complot découvert à Vienne, qui ne montrent le danger que le socialisme révolutionnaire fait courir à « l'ordre de choses ». Or, comme au temps de Louis-Philippe, « l'ordre de choses » est une force.

De plus, en se plaçant sur le terrain de la résistance au socialisme, M. Dupuy est certain d'embarrasser les radicaux, de les rallier ou de les compromettre. Il faudra tout de suite, tout de suite, qu'ils sautent le pas.

M. Peytral, par exemple, ce Janus du Midi, sera forcé de se décider, d'être le Peytral qu'a combattu M. Clémenceau ou le Peytral révolutionnaire qui a fait voter pour Félix Pyat. S'il se décide pour la première de ces attitudes, il perd de son importance; s'il prend la seconde, il se rend impossible au pouvoir. En tout cas, c'est une bonne affaire pour M. Dupuy.

Seulement, si celui-ci, sous la forme un peu fruste et naïve, cache un homme d'Etat, il comprendra que la politique consiste, en combattant un parti, à lui donner une somme de satisfactions, pénibles à lui accorder.

La guerre franche au socialisme ne peut réussir sans dangers que si elle se double de réformes. On doit, de la même main qu'on frappe les agitateurs, caresser les malheureux. Et ce n'est pas seulement pour les mineurs qu'il y a à faire. L'indispensable réforme de la justice, par exemple, est attendue par tout le monde.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES. — Le prochain conseil des ministres arrêtera le programme définitif des fêtes de Toulon.

M. Carnot se rendra sans doute dans cette ville, mais il n'y restera que quelques heures.

Le conseil s'occupera aussi des grèves du Pas-de-Calais. M. Dupuy voudrait prendre des mesures énergiques contre Basly.

Par contre, M. Viette, le ministre des travaux publics, prendrait parti pour les grévistes, comme il l'a fait en 1892.

HUMBERT, L'AMI DES RUSSES. — M. Dupuy a reçu hier matin M. Humbert, président du Conseil municipal de Paris, avec lequel il s'est mis d'accord au sujet des fêtes proposées par la municipalité à l'occasion du séjour des officiers de la marine russe à Paris.

Voici, sous réserves des modifications qui pourront être apportées dans le Conseil des ministres de demain jeudi, le programme de ces fêtes :

Premier jour, réception de M. Carnot, qui les retiendra à dîner ;

Les deuxième et troisième jours sont laissés à la municipalité de Paris ;

Quatrième jour, réception et dîner au ministère de la Marine suivis d'une soirée musicale ;

Cinquième jour, réception et dîner au ministère de la Guerre et carrousel dans la galerie de 30 mètres ;

Sixième jour, réception et dîner suivis de soirée par le Conseil municipal de Paris ;

Septième jour, les officiers de la marine russe seront reçus à déjeuner par M. Carnot. Ce déjeuner terminera les fêtes officielles.

UN NOUVEAU MINISTÈRE. — La création d'un ministère des colonies est chose absolument décidée.

Le ministère des colonies sera constitué dès les premiers jours du mois prochain, et, en l'absence des Chambres, le conseil d'Etat sera appelé à autoriser les crédits nécessaires pour son fonctionnement.

On ne croit pas que le décret présidentiel soit rendu avant le 5 octobre.

C'est M. Delcassé, actuellement sous-secrétaire d'Etat aux colonies, qui sera le premier titulaire du nouveau portefeuille.

LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE. — M. Henri Brisson ne paraît pas devoir être le seul concurrent sérieux de M. Casimir-Périer à la présidence de la nouvelle Chambre.

Nous croyons savoir, en effet, qu'un certain nombre de députés, en dehors même des radicaux, auraient l'intention d'offrir la candidature à M. Edouard Lockroy, vice-président sortant.

LE MODE DE SCRUTIN. — La question du mode de scrutin va revenir à l'ordre du jour. Dès que la Chambre entrera en session, M. Edouard Lockroy lui demandera de rétablir le scrutin de liste. Gambetta disait que le scrutin uninominal, c'était un miroir brisé en cinq cents morceaux dans lequel la France ne pouvait reconnaître son image. M. Lockroy voudrait recoller les morceaux.

Notre distingué confrère du *Soleil*, M. de Kérouant, trouve au scrutin d'arrondissement un autre défaut que la brisure du miroir. C'est à lui qu'il attribue les abstentions et le petit nombre de voix qu'ont eu les élus.

Est-ce le scrutin actuel qui est cause du petit nombre de voix des élus ?

J'ai bien peur, dit le *Rappel*, que tout ça ce ne soit que des paroles en l'air. Je doute que les députés qui vont se réunir s'empressent de défaire le mode de scrutin qui les a faits et, en le déclarant impossible à conserver, incapable de nommer de vrais représentants du pays, de se déclarer mal nommés et usurpateurs de leur mandat. Ils n'auraient plus alors qu'à prendre le chemin de la porte.

INTERPELLATIONS EN PERSPECTIVE. — De nombreuses interpellations sont annoncées pour la rentrée de la Chambre et on sait en outre que plusieurs élections seront vivement attaquées lors de la vérification des pouvoirs.

Des plaintes ont en effet été déposées contre l'élection de M. Wilson, laquelle serait entachée d'abus excessifs et de nombreuses illégalités.

L'élection de M. Mielvacque sera également attaquée. Le nouvel élu de Brive a, de son côté, l'intention de prendre les devants et de dénoncer les agissements du préfet et de ses subordonnés.

Voilà un commencement de session qui promet.

NOUVELLES DES GRÈVES. — On télégraphie de Lille que l'avant-dernière nuit s'est passée dans le plus grand calme.

La descente a été à peu près complète à Douchy.

On signale aussi une reprise dans la concession d'Azincourt.

Rien ne fait toujours prévoir une grève à Anzin. La descente y a été complète hier matin dans toutes les fosses.

L'avant-dernière nuit a été très calme dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. Les grévistes n'ont fait aucune patrouille et sont restés chez eux.

Aucune arrestation. Le chômage est complet partout, sauf à Ferfay où le travail continue et à Vendin-les-Béthune où un certain nombre de mineurs travaillent.

La Compagnie des mines de Lens, en réponse à la note du comité des mineurs, publie un document d'où il ressort qu'il est peu de métiers ou d'industries en France qui offrent à leur personnel les avantages des Compagnies minières. Aussi la main-d'œuvre vient-elle aux mines. Les Compagnies sont en temps normal assaillies de demandes d'ouvriers sollicitant la faveur d'être embauchés.

On télégraphie de Lens que, par suite de l'absence de charbon, plusieurs fabriques de sucre ont dû fermer leurs usines.

Les pertes sont, paraît-il, énormes.

Béthune, 26 septembre. — MM. Basly et Lamendin, s'apercevant que les mineurs de plusieurs concessions inclinent à vouloir reprendre du travail, ont demandé à quelques députés socialistes de venir à leur aide en faisant des conférences dans le bassin houiller.

ET CORNÉLIUS VIT ENCORE! — Conformément à la demande qui lui avait été faite par le gouvernement français, le gouvernement anglais a fait examiner Cornélius Herz par trois médecins anglais. Ces trois praticiens ont affirmé à

nouveau que le malade ne pouvait pas être transporté.

LES ENVOYÉS DE BÉHANZIN. — On télégraphie de Lagos, 26 septembre :

« Les messagers de Béhanzin, allant à Paris, sont arrivés la nuit dernière. Ils s'embarqueront sur le premier navire qui se rendra en Europe. Ils sont porteurs, de la part du roi, de propositions avantageuses pour la France.

» Cette mission est composée de plusieurs des principaux chefs. »

EN DANEMARK. — M. le Comte de Paris et M. le Duc d'Orléans sont arrivés avant-hier soir à Copenhague, ainsi que nous l'avons dit. Le prince et la princesse Valdemar et le prince Jean d'Orléans étaient à la gare avec le colonel Hokier, attaché par le roi de Danemark à la personne de M. le Comte de Paris. Les princes et les personnes qui les accompagnent ont soupé chez le prince Valdemar. Ils sont arrivés hier, à midi, au château de Fredensborg. Le roi et le prince royal étaient venus au devant en l'eux à la gare.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

L'Agence *Dalziel* publie le télégramme suivant de Lisbonne, 26 septembre :

« Une dépêche de Montevideo annonce que l'amiral Mello organise une escadre pour se porter sur Para. »

New-York, 26 septembre. — Le *World* publie le télégramme suivant de Montevideo, à la date du 25 septembre :

« Les insurgés ont bombardé de nouveau Rio-Janeiro et ont cessé le feu sous la riposte du canon des forts.

» Il y a eu de nombreux tués dont plusieurs femmes.

» Les insurgés ont aussi bombardé Rio-Grande.

» Une copie de la proclamation de l'amiral est arrivée ici. Elle dit que le président Peixoto, avec l'aide des sénateurs et députés corrompus, essaie de mettre le Brésil sous le joug de la tyrannie.

» Si je parviens, dit-il, à faire triompher notre cause, je remets le gouvernement aux mains d'hommes honnêtes, qui lui ont déjà donné auparavant la liberté. »

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

La situation paraît s'aggraver dans la République Argentine. Le bruit de l'assassinat du docteur Alem, chef du parti radical, est démenti aujourd'hui, mais le gouvernement vient de nommer général en chef le général Roca, ancien président de la République, connu par ses tendances dictatoriales et qui pourrait mettre d'accord les insurgés et le pouvoir central en se déclarant dictateur.

On mande de Buenos-Ayres :

« Rosario est tombé au pouvoir de la révolution. Les troupes se sont repliées. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 septembre 1893.
Notre marché a retrouvé un peu d'animation sous l'influence des cotes étrangères arrivées

en grande fermeté. Le 3 0/0 a débuté à 98.30, s'est élevé à 98.42 et a fermé à 98.32 ; le 4 1/2 sans mouvement à 104.35.

On cote 84.15 sur la Rente Italienne. L'Extérieure d'Espagne s'échange avec plus d'activité qu'hier entre 64 1/4 et 64 1/2.

Le marché des sociétés de crédit n'est pas sorti de son calme habituel.

La Banque de France cote 4,040.

Le Crédit Foncier s'est négocié en reprise à 975. La combinaison offerte au public par la délivrance de petites obligations de 400 fr. participant à six tirages à lots par an et fort bien accueillie. Il ne pouvait en être autrement, la petite épargne trouve là un emploi attrayant, sûr et facile.

Le Crédit Lyonnais reste bien tenu à 732.50.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient à 488.75 ; on remarque beaucoup le soin qu'il apporte dans le choix des villes où il établit ses agences.

La Société Générale cote 468.50, coupon de 6.25 à détacher dans quelques jours.

Les obligations 3 0/0 des Immeubles sont recherchés à 372.50 ; les 4 0/0 ont acheteur à 468.

L'action de Kebao conserve une bonne animation de 600 à 605 ; la part est tenue à 500 fr.

L'obligation des Chemins Économiques finit à 424.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 27 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 12°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 15°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 6°

Les fêtes franco-russes à Saumur

Les fêtes de Saumur s'annoncent comme devant être brillantes. Déjà des listes de souscription circulent en ville et seront certainement couvertes de nombreuses adhésions.

Les dispositions ont été prises avec l'architecte de la ville pour faire du théâtre un centre d'attractions aussi charmantes qu'imprévues.

Les organisateurs se sont enfin mis ardemment en campagne pour donner à cette fête le cachet d'inédit qu'apportent en toutes choses les gens de goût qui ont pris l'initiative de la manifestation franco-russe à Saumur.

Hommage aux Russes

A Nantes, le *Sport Nautique de l'Ouest* se propose d'offrir à l'amiral Avellan (et non Avelane), commandant l'escadre russe qui doit arriver à Toulon, une médaille d'or grand module.

On sait quels sont les rapports étroits qui relient les Russes à Nantes dont plusieurs mai-

sons d'armateurs ont souvent des travaux à exécuter pour les Grands Ducs de Russie.

Cet médaille d'or rappellera à l'amiral Avellan, à la marine russe et au Tsar que Nantes a toujours gardé un bon souvenir de la Russie.

Les promotions à Saumur

Sous ce titre, le *Rappel* publie les lignes suivantes au sujet des divisions d'officiers et de sous-officiers dont nous avons publié la liste :

Saumur verra arriver lundi ses différentes promotions. Le général Massiet a reçu du ministre de la guerre la répartition suivante de l'École d'application pour 1893-1894 :

21 lieutenants de l'artillerie et du génie, divisés en deux groupes, destinés à préparer les jeunes officiers des deux armes savantes aux fonctions de capitaine instructeur.

32 lieutenants de cavalerie. Le nombre des officiers appelés à suivre le cours d'instruction a été réduit par suite de l'encombrement de l'ancien tableau d'avancement.

83 sous-lieutenants de cavalerie, sortis de de Saint-Cyr au mois d'août 1892, envoyés à Saumur après une année de régiment.

45 aides-vétérinaires stagiaires, entrant dans l'armée par voie de concours à leur sortie des Écoles d'Alfort, Lyon et Toulouse.

81 élèves officiers, fournis par les sous-officiers des régiments proposés pour sous-lieutenants.

Après une année d'École d'application, ces 232 élèves rapporteront dans les corps de troupes à cheval les connaissances équestres qui ont si bien établi la réputation de Saumur.

Les maladies contagieuses

Le ministre de l'instruction publique vient d'arrêter un ensemble de mesures qui devront être exécutées dans toutes les écoles, sur l'avis du médecin inspecteur, dès que les maladies suivantes apparaîtront :

Variole. — Eviction des enfants malades pendant quarante jours, revaccination de tous les maîtres et élèves.

Rougeole. — Eviction des malades pendant seize jours, destruction des livres et cahiers, licenciement des élèves au-dessous de six ans.

Diphthérie. — Eviction des malades pendant trente jours, désinfections successives, défense absolue de consommer des fruits aux créations.

Scarlatine. — Comme pour la variole ; licenciement si plusieurs cas se produisent avant cinq jours.

Teignes et pelade. — Evictions successives, retour après traitement, avec pansement méthodique.

Suicide à Allonnes

Hier, le nommé Eugène Maurin, âgé de 45 ans, tonnelier, a été trouvé pendu dans le grenier de sa maison, située à l'extrémité du bourg d'Allonnes, où il vivait seul.

Ce malheureux s'adonnait à la boisson et était journellement en état d'ivresse.

Depuis quelque temps, Maurin manifestait l'intention de se pendre.

Une trouvaille

Samedi dernier, le sieur Thibault, fermier à la Folie, commune de Varennes, se trouvait dans un de ses prés avec sa femme lorsque celle-ci aperçut en passant près d'une haie un paquet de chiffons dans lequel se trouvait un ostenoire en cuivre doré, démonté en plusieurs morceaux, et un pied de ciboire en métal argenté.

Le linge renfermant ces objets était pourri, ce qui indique qu'ils étaient là depuis longtemps, abandonnés par les voleurs, lesquels après avoir reconnu qu'ils avaient peu de valeur, s'en étaient débarrassés.

La gendarmerie a déposé le tout au greffe du Tribunal de Saumur, après s'être assurée au presbytère que ces objets n'appartenaient pas à l'église de Varennes.

Le tir dans les écoles

Les préfets sont invités à faire connaître aux municipalités que, dans le cours moyen et le cours supérieur des écoles primaires, le programme des exercices militaires devra être complété par l'exercice de tir à dix mètres, à la carabine Flobert, pour les élèves âgés de plus de dix ans.

Les conseils municipaux seront appelés, dans leur première réunion, à voter l'organisation des exercices de tir dont l'instituteur aura l'unique direction, et qui n'exigera qu'un subside maximum de 40 à 50 francs.

La St-Michel à Fontevault

Lundi prochain, fête de la Saint-Michel à Fontevault.

A cette occasion il y aura divertissements de toutes sortes : Tir à la cible, courses à pied, concerts, ballons grotesques, illuminations, feu d'artifice et retraite aux flambeaux. Des prix seront gagnés aux différents jeux.

Le maire invite les marchands étalagistes à se rendre, pour la circonstance, à Fontevault. Les places seront gratuites.

Courses de vélocipèdes

Dimanche 1^{er} octobre, à Beaufort-en-Vallée, courses vélocipédiques.

Première course (courses de vitesse, 7 kilomètres), route de Longué. — Départ à 2 heures. — Prix : 25 fr., 15 fr., 10 fr. et 5 fr.

Course réservée aux membres du V.-C. B.

Deuxième course (internationale, bicyclettes ou bicycles. Course de vitesse, 7 kilomètres), route de Longué. — Départ à 2 heures 1/2. — Prix : 40 fr., 25 fr., 15 fr. et 10 fr.

Admissibles à cette course, tous les membres de sociétés vélocipédiques.

Entrée, 2 fr. Ce prix d'entrée ne sera pas remboursé.

Troisième course, match Inter-Clubs (équipe de quatre coureurs officiellement délégués.

Course de fond, 50 kilomètres), route de Longué. — Départ à 3 heures. — Prix : 60 fr., 40 fr., 20 fr. et 10 fr.

En outre, une médaille commémorative sera offerte au Club classé premier.

5 heures 1/2. — Vin d'honneur au siège du V.-C. B. Panier de champagne offert par M. Sprecher, distillateur à Saumur.

Foire de Brissac

C'est demain jeudi, 28 septembre, qu'aura lieu à Brissac la grande foire de la Saint-Maurice, qui attire chaque année un si nombreux public.

Arbres en fleurs à Angers

La plupart des marronniers du boulevard du Château sont actuellement en fleurs. On nous signale aussi un jeune cerisier, sur la route des Ponts-de-Cé, au lieu dit la Fontaine, qui est entièrement fleuri.

La dynamite à Tours

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La rue du Petit-Saint-Martin a été, ces temps derniers, très éprouvée par des incendies qui ont éclaté plusieurs fois dans le même immeuble. On s'est vainement demandé à quelle raison attribuer ces sinistres qui ne semblaient guère dus au hasard.

« Aujourd'hui, les habitants du quartier se demandent avec anxiété si ce qui a été trouvé samedi matin, à l'intersection de la rue de la Grille, ne va pas mettre en lumière tout un système d'attaques dirigées contre eux.

« En effet, vers dix heures, le sieur Cathelin trouva un paquet qu'il eut la curiosité de défaire. Quelle ne fut pas sa surprise en trouvant plusieurs petits tubes assez semblables à des fusées.

« Une brave femme du quartier voulut même essayer d'allumer un de ces tubes, lorsque Cathelin, plus prudent, l'en empêcha.

« Il s'empressa d'aller porter sa trouvaille au poste central, où l'on reconnut aisément des cartouches de dynamite.

« Maintenant on se demande qui a pu déposer là cet engin terrible.

« Une enquête est ouverte qui, espérons-le, amènera promptement la découverte des coupables.

« On ne peut s'empêcher de trembler à la pensée de l'effroyable catastrophe qui serait arrivée, si une voiture, en passant, avait simplement heurté ce paquet de cartouches.

« Serait-on donc, à Tours, menacé de sauter bientôt ?

« La perspective n'a rien de bien réjouissant, et nous ne saurions trop souhaiter que la police veille plus sérieusement et plus activement que jamais.

« Cette découverte a jeté dans la rue du Petit-Saint-Martin un émoi que l'on comprend aisément. »

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE. — Le Contrat
(Suite)

Henri Soulac ne doit pas tarder à arriver, mais l'ancien magistrat est, à cette heure suprême, dans un tel état d'esprit qu'au lieu d'aspérer à la venue de son futur gendre, il la redoute presque. Et il a des regrets maintenant, presque des remords de ce qui s'est passé, de la contrainte qu'il a exercée sur sa fille mineure.

Malheureusement il est trop tard pour reculer. Ce n'est pas au moment où le notaire va entrer, où les invités vont se succéder, qu'on peut remettre la cérémonie. Quel scandale et quels commentaires !

Puis, au fond de lui-même, une pensée le soutient et lui donne le courage de persévérer dans son obstination. Il se dit qu'en agissant comme il le fait, ainsi que l'en a persuadé Henri Soulac, il sauve sa fille.

Il la sauve des propos malveillants, des

calomnies même auxquelles doit donner lieu l'évasion d'Edgar de Cordouan, qui fait en ce moment dans Bordeaux un tel tapage.

Mais le père a beau se dire tout cela, il n'en est pas moins fort anxieux. Il a raison de craindre, d'ailleurs, car Ariane paraît peu disposée à se laisser sacrifier sans se défendre.

Ainsi qu'on l'a dit à son père, la jeune fille s'était enfermée depuis plusieurs heures et elle avait refusé les services de sa femme de chambre, voulant rester seule avec ses pensées... les mille pensées qui se pressaient tumultueusement dans son esprit.

Qu'allait-elle faire ?

L'heure de la décision venait de sonner.

La lecture d'un contrat n'a rien de définitif, — mais il lui semblait que si elle acquiesçait, même par sa présence, à ce projet d'union entre elle et celui qu'elle croyait le bourreau d'Edgar de Cordouan, — ce serait faire à ce dernier une mortelle injure, et que tout son cœur se lèverait de dégoût et d'horreur.

Rester enfermée chez elle, c'était mettre le désarroi dans la soirée, faire un éclat qui désespérerait son père.

D'un autre côté, paraître devant cet homme, rester assise près de lui, entendre ses paroles,

ses compliments, elle n'aurait jamais ce courage !

Son indignation l'emporterait, se ferait jour malgré elle, et le scandale serait pire, le bruit bien plus grand.

Que faire ? Que faire ?

La pauvre enfant se désolait, se désespérait. Elle ne songeait même pas à s'habiller.

En aurait-elle eu la force ?

Puis son esprit se portait vers Edgar de Cordouan.

Où était-il à cette heure ? Que faisait-il ?

Elle se le figurait errant, déguisé, à travers les rues de Bordeaux, sous ses fenêtres peut-être, apercevant du dehors la lueur des bougies qui éclairaient les salons, s'informant de ce qui se passait à l'hôtel et apprenant tout à coup, brutalement, cette nouvelle qui était capable de le foudroyer :

— On signe ce soir le contrat de M^{lle} de Millanges et de M. Henri Soulac !

Et s'il allait se figurer qu'elle avait pu prêter la main à cette infâme trahison ? qu'elle avait donné son consentement à cette union sacrilège, après tout ce qu'ils s'étaient dit tous les deux quelques jours auparavant, après les serments échangés !

S'il allait se croire abandonné ! Quelle torture, quel désespoir ! Le malheureux était capable d'en finir cette fois avec cette vie de souffrances, de se donner la mort, de partir en la maudissant.

Et pas moyen de le voir, de le détromper !

La malheureuse enfant se tordait les mains de douleur.

C'est à ce moment précisément que Louise vint heurter doucement à la porte de sa maîtresse.

Ariane eut un sursaut.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— Moi, Louise.

— Je n'ai pas besoin de vous, je vous l'ai dit.

La soubrette dit à mi-voix, à travers la porte :

— Il faut absolument que je parle à Made-moiselle.

La fiancée d'Edgar tressaillit. On ne sait quelle pensée, quel espoir lui traversa l'esprit.

— Entrez ! dit-elle.

Louise entrebâilla la porte et se glissa dans la chambre d'un air mystérieux.

En apercevant sa maîtresse, elle eut une ex-

Une carpe monstre

On écrit de Montrichard (Indre-et-Loire) à propos de nos confrères que M. Hubert, pêcheur dans cette ville, a pris à la ligne dans le Cher une carpe de 12 livres, mesurant 83 centimètres de longueur.

Notre confrère ajoute que ledit cyprien était, en outre, agrémenté d'un respectable embonpoint.

Nous le croyons sans peine.

Les manufactures d'armes

La manufacture d'armes de Châtellerault va provisoirement abandonner la fabrication des fusils français pour ne fabriquer que des fusils russes.

Par contre, on va donner plus d'activité aux manufactures de Tulle et de Saint-Etienne. C'est à Saint-Etienne qu'iront les officiers d'infanterie appelés à accomplir un stage de trois mois dans les manufactures d'armes.

Mancœuvres de pompiers

Dimanche matin, de 9 heures à 9 heures 3/4, auront lieu les mancœuvres annuelles de sauvetage et d'attaque d'incendie aux théâtres municipaux de Nantes.

Elles ont pour but d'exercer les sapeurs-pompiers, les machinistes et les agents de police au rôle qu'ils auraient à remplir en cas d'incendie.

Le choléra à Brest

Un délégué sanitaire est arrivé à Brest, pour examiner la situation.

Un arrêté préfectoral interdit de transporter en dehors de la ville les objets de literie, sous peine d'un emprisonnement de trois à quinze jours.

Les pêcheurs du Conquet signalent à la reconnaissance publique la belle conduite de la sœur Marie Herveine, de la congrégation des Filles du Saint-Esprit, dont le dévouement et le zèle infatigable ont été au-dessus de tout éloge.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 26 septembre. — Marguerite-Joséphine-Jeanne Roger, avenue de la gare de l'Etat.

Objet trouvé

Dimanche, M. Petit, marchand de bonneterie, rue de la Comédie, a trouvé, près du café de la Bourse, une pièce de toile qu'il tient à la disposition du propriétaire.

FAITS DIVERS

La neige et le froid

On mande de Londres qu'une tempête de neige a sévi, il y a trois jours, sur une grande partie du nord de l'Angleterre. La neige est tombée pendant plusieurs heures et formait

clamation de surprise.

— Mademoiselle n'est pas encore habillée?

— Non, mais qu'y a-t-il?

— C'est un monsieur qui désirerait parler à Mademoiselle tout de suite.

— Son nom?

— Il m'a défendu de le dire.

Ariane regarda la soubrette.

— Tu le sais-donc, toi?

Celle-ci, troublée, répondit:

— Oui, c'est-à-dire non, Mademoiselle. Dans tous les cas, j'ai juré...

— Tu sais bien que je ne recevrai pas un homme qui refuse de se faire connaître. Tu aurais dû le lui dire.

— Je l'ai dit, mais celui-ci a ses raisons qu'il m'a expliquées... Et ce qu'il a à dire à Mademoiselle est, paraît-il, des plus urgents.

La jeune fille était très intriguée.

— Si ce visiteur mystérieux était ?...

— Elle n'osait pas s'arrêter à cette pensée.

— Non... Il n'aurait pas osé... Puis il aurait dit son nom, lui.

— Mais Louise semblait le connaître, ce nom. Elle avait sans doute reconnu celui qui le portait.

— Ou bien c'était peut-être quelque envoyé

de M. de Cordouan.

M^{lle} de Millanges brûlait de le savoir.

— Il l'a dit au moins, cet homme, fit-elle à la femme de chambre, de la part de qui il vient ?

— Non, Mademoiselle, répliqua la soubrette avec assurance.

— Et où est-il, cet homme ?

— Dans l'hôtel, dans une petite chambre où je l'ai fait cacher.

— Pourquoi cacher ?

— Il ne voulait pas être vu des autres domestiques.

— Ils le connaissent donc ?

— Mademoiselle a tort de vouloir me faire parler, dit la servante ; je ne puis rien dire.

— C'est bien, fit Ariane piquée. Habille-moi.

— Et que faudra-t-il répondre ?

— Rien. J'y vais. Tu me conduiras.

La jeune fille était coiffée. Elle n'avait plus que sa robe à mettre, sa robe de soirée, sa robe de contrat, qu'on lui avait livrée le matin même, qui était ravissante, mais qu'elle ne pouvait pas voir sans se sentir le cœur gros et les paupières gonflées.

Louise était obligée d'habiller sa maîtresse comme une poupée, car la jeune fille était si

8. Les graines sont un bon digestif, mêlées en poudre fine aux aliments.

9. Le suc d'ortie est hémostatique ; on l'emploie à la dose de 60 à 125 grammes pris dans autant de bouillon ou bu tout seul ; ou 3 à 4 petits verres à liqueur par jour dans de l'eau sucrée. C'est un des meilleurs remèdes contre les crachements de sang, l'hémoptysie, la métrorrhagie, la diarrhée et toute hémorragie.

10. Ce suc, pris de la sorte, est très efficace pour arrêter le flux excessif hémorroïdal.

11. Ce suc, à la dose d'un demi-verre mêlé à autant de vin blanc et bu à jeun, est un excellent remède contre la rétention d'urine si on continue quelque temps.

12. Ce suc est le meilleur des topiques contre une artère piquée. On y trempe des compresses, on y ajoute un peu d'eau de plantain et on applique sur le mal.

13. On se préservera les pieds du froid en les frottant de ce suc mêlé à un peu d'huile et de sel.

14. Un excellent remède contre l'apoplexie, le choléra, la sciatique, la paralysie, les rhumatismes chroniques, c'est de frictionner, de flageller jusqu'à vive cuisson la partie malade avec des orties ; on lave ensuite avec du vin blanc.

Dernières Nouvelles

LE VOYAGE DE MONSIEUR LE COMTE DE PARIS

Copenhague, 26 septembre. — Ce soir a eu lieu à Fredensborg, un grand dîner auquel assistaient les membres de la famille royale, le comte de Paris et le duc d'Orléans, l'Empereur et l'Impératrice de Russie, la grande-duchesse Xénia et un certain nombre d'invités.

Le roi a bu à la santé du comte de Paris et de son fils, en leur souhaitant la bienvenue.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Il est question de convoquer les Chambres pour le 7 novembre au lieu du 14, comme on l'avait annoncé.

GUILLAUME II ET LE PRINCE DE BISMARCK

Berlin, 26 septembre. — Voici les télégrammes qui ont été récemment échangés entre l'Empereur et le prince de Bismarck :

« Au prince de Bismarck, à Kissingen.

» Guez, 19 septembre. — A mon grand regret, j'apprends à l'instant que Votre Altesse vient de passer par une maladie qui n'a pas laissé que d'être grave ; mais, grâce à Dieu, on me fait savoir, en même temps, qu'une amélioration s'est produite et qu'elle continue, Je vous en exprime ma très vive joie.

» En raison de la situation climatérique peu favorable de Varzin et de Friedrischrube, et désirant que votre guérison soit parfaite, je prie Votre Altesse d'établir sa demeure, durant

éme qu'elle ne pouvait aider à rien. Tout ce qu'elle touchait lui tombait des mains

Elle ne doutait pas, en effet, après les réticences de Louise, qu'elle ne reçût, par le messager mystérieux, des nouvelles d'Edgar, et peut-être était-ce Edgar lui-même ?

Le jeune homme était dehors et elle le savait capable de toutes les imprudences de toute les audaces pour se rapprocher d'elle.

Si cela était, et s'il savait ce qui se préparait dans l'hôtel, comme il devait souffrir ! Et elle activait la bonne. Elle se pressait elle-même. Elle avait hâte de voir enfin l'homme, de savoir !

Cette impatience, au reste, était bien partagée par Edgar, qui, resté seul dans les ténèbres, attendait la réponse de M^{lle} de Millanges, que devait lui rapporter Louise, dans des trames qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire.

(A suivre.)

QUINUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFÈRE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.

EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOURNAI FRANCES.

les mois d'hiver, dans un de mes châteaux du centre de l'Allemagne.

» Après en avoir conféré avec le grand-maitre de la Cour, je ferai connaître à Votre Altesse le château le plus propre à cet effet.

» GUILLAUME. »

Le Prince a répondu :

» Kissingen, le 19 septembre.

» A S. M. l'Empereur allemand à Guenz.

» Je remercie Votre Majesté, avec le plus profond respect, pour la gracieuse expression de sa sympathie au sujet de ma maladie et de l'amélioration qui vient de se produire dans mon état. Je la remercie également de l'attention si flatteuse qu'elle a eue de vouloir aider à ma guérison en me procurant une demeure qui présente des conditions climatériques favorables.

» Ma gratitude pleine de respect pour cette gracieuse intention ne sera nullement diminuée par la conviction que j'ai que mon rétablissement, s'il est dans la volonté de Dieu, me sera plus facile dans les lieux qui me sont familiers et au milieu de mon entourage habituel.

» Mon affection étant de nature nerveuse, je crois, comme mon médecin, qu'un hiver que je passerai ainsi, tranquillement adonné à mes occupations habituelles, serait ce qui conviendrait le mieux pour ma guérison.

A mon âge avancé et alors que je souffre de troubles du système nerveux, me transporter dans une contrée nouvelle parmi des personnes et des choses qui me sont étrangères est plutôt à éviter.

» Le professeur Schweningen se réserve d'exposer par lettre cette conviction qui est la sienne comme la mienne, à Votre Majesté.

» BISMARCK. »

LA MORT DE SELLENICK

On lit dans la *Petite Presse* :

« Sellenick, l'ancien chef de musique des voltigeurs de la garde et de la garde républicaine, est mort hier matin dans sa petite maisonnette des Andelys, après quelques jours de souffrances horribles, d'une congestion cérébrale ; depuis deux jours, tombé dans l'état comateux, il ne reconnaissait plus les personnes qui l'entouraient.

» Sellenick était né à Strasbourg en 1820, d'une famille d'origine syrienne ; engagé à dix-huit ans, il fit entièrement au régiment ses études de musicien.

» Il avait vaillamment fait son devoir de 1870.

» C'était un dernier type de grognard ; mais grognard affable il se faisait. »

AGRICULTEURS & VITICULTEURS!
Pour augmenter vos récoltes, régénérer vos Champs, Vignes et Prairies! employez rationnellement les

ENGRAIS CHIMIQUES
POUR TOUTES CULTURES D'APRES LES FORMULES DE

M. GEORGES VILLE

DOSAGES GARANTIS A L'ANALYSE
Revel franco de la Nitrate explosive et du Tarif

M. JERIN, Directeur de la MANUFACTURE D'ENGRAIS
25, rue St-Vincent-de-Paul, PARIS

On demande Représentants sérieux à la Commission

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ETOILE)
Notice intéressante gratuite, renseignements
et nombreuses attestations.
Le Flacon: 5 fr., franco contre mandat-poste, 6 fr.
MORIS LECHAUX, Pharm^{ie}-Ch^{im}, BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAudeau
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

GIBIER
Arrivages tous les jours
AUJOURD'HUI
Perdrix, dep. 1 25
Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres
Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : P. GODET.

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	98 35	ACTIONS		Nord	1870	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	389
3 0/0 amortissable	98 80	Banque de France	4050	Orléans	1619	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	476
4 1/2 1883	104 20	Banque d'Escompte	79	Ouest	1118	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	—	Compagnie parisienne du Gaz	1460	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	472
Oblig. 1855-60 3 0/0	—	Crédit Foncier	976	Transatlantique	472	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	412
— 1865 4 0/0	540	Crédit Industriel et Commercial	575	Canal de Panama	14	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	474
— 1869 3 0/0	429	Crédit Lyonnais	752 50	— Suez	2700	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1871 3 0/0	418	Crédit Mobilier	81	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	453
— 1875 4 0/0	517 25	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	98	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	457 50
— 1876 4 0/0	547 25	Société Générale	467 50	Extérieur 4 0/0	61 35	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	459 50
— 1886 3 0/0	415	Est	966	Hongrie 4 0/0 or	94 30	Nord 3 0/0 r. à 500	468 75
		Paris-Lyon-Méditerranée	1527 50	Italie 5 0/0	84 20	Orléans 3 0/0 r. à 500	459
		Midi	1330	Portugais 3 1/2 1884	—	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	458
						VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
						Compagnie parisienne du Gaz	529 50
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	368
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	26 50
						— 6 0/0 2 ^e série	26
						— obligations à lots	102
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	634
						FONDS ÉTRANGERS	
						— 3 ^e	—
						Emprunt russe 1862 5 0/0	—
						— 1889 4 0/0	100
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	99 65
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

VENTE

Aux enchères publiques
Par suite de la liquidation immobilière
EN DEUX LOTS

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES
Et d'un morceau de Terre et Vigne
Situés commune de Brain-sur-Allonnes,

Le tout appartenant au sieur Eugène Blot, maître maçon, demeurant à Brain-sur-Allonnes

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, le Samedi 28 Octobre 1893, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la poursuite de :
1^{er} M. Joseph Mary-Millerand, cultivateur, demeurant à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, agissant en qualité d'héritier pour moitié de son oncle René Gouyon, décédé à Brain-sur-Allonnes, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, et de légataire dudit sieur René Gouyon, aux termes d'un testament du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, et d'un intitulé d'inventaire dressé par M^e Guéret, notaire à Brain-sur-Allonnes, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-onze ;

2^e M. Auguste Gouyon-Thalbert, demeurant à la Chiotterie, commune d'Allonnes ;

3^e M. Joseph Gouyon, soldat au 33^e régiment d'artillerie, célibataire majeur, en garnison à Poitiers ;

4^e Madame Marie Gouyon, majeure, épouse assistée et autorisée de M. Charles Taillebois, cultivateur, avec lequel elle demeure au Bouchet, commune d'Allonnes, et ce dernier pour la validité.

Agissant en leur qualité de frères et sœur germain et d'héritiers pour l'autre moitié de leur oncle René Gouyon, ci-dessus dénommés, dont ils sont aussi légataires, tous co-intéressés,

Avant pour avoué constitué M^e VINCENT LE RAY, licencié en droit, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, numéro 12 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Eugène Blot, maître maçon, demeurant à Brain-sur-Allonnes.

Il sera procédé, le samedi vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, située au bourg de Brain-sur-Allonnes, composée : de deux chambres à cheminée au rez-de-chaussée, cellier derrière, escalier à la suite, une chambre froide et deux chambres à cheminée ; au premier étage, grenier dessus, couvert en ardoises, et une cour au nord de la maison, le tout joignant au levant M. Lespagnol, mur mitoyen entre, au midi la rue du Bourg, au couchant M. Giffard et au nord Mademoiselle Taillebois.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000

DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre et vignes, situé au lieu dit la Pièce-de-Sané, commune de Brain-sur-Allonnes, sur lequel il existe une grange, construite en pierres, couverte en ardoises, contenant environ trente ares vingt centiares, porté au cadastre de ladite commune sous partie du numéro 891, section C, joignant au levant le chemin des Tavellières aux Cases, au midi la route de

Brain à Neuillé, au couchant et au nord Madame de Marconnay.

Sur la mise à prix de onze cents francs, ci..... 1,100

Total des mises à prix : 2,100 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis aux requêtes de :

1^{er} M. Joseph Mary-Millerand, cultivateur, demeurant à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, agissant en qualité d'héritier pour moitié de son oncle le sieur René Gouyon, décédé à Brain-sur-Allonnes, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, et de légataire dudit sieur René Gouyon, aux termes d'un testament du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, et d'un intitulé d'inventaire dressé par M^e Guéret, notaire à Brain-sur-Allonnes, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-onze ;

2^e M. Auguste Gouyon-Thalbert, demeurant à la Chiotterie, commune d'Allonnes ;

3^e M. Joseph Gouyon, soldat au 33^e régiment d'artillerie, célibataire majeur, en garnison à Poitiers ;

4^e Madame Marie Gouyon, majeure, épouse assistée et autorisée de M. Charles Taillebois, cultivateur, avec lequel elle demeure au Bouchet, commune d'Allonnes, et ce dernier pour la validité ;

Agissant en leurs qualités de frères et sœur germain et d'héritiers pour l'autre moitié de leur oncle René Gouyon, ci-dessus dénommé, dont ils sont aussi légataires, tous co-intéressés, suivant procès-verbal de Marcombre, huissier-audencier à Saumur, en date du dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, visé conformément à la loi, sur le sieur Eugène Blot, maître maçon, demeurant à Brain-sur-Allonnes. Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé et signifié au sieur Blot, par exploit dudit Marcombre, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre juillet suivant (mil huit cent quatre-vingt-treize), enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation de ladite ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-huit juillet suivant (mil huit cent quatre-vingt-treize), volume 50, numéros 6 et 7.

Par exploit du même huissier, en date du dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, sommations ont été faites au sieur Blot Eugène et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles de prendre communication du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux août suivant (mil huit cent quatre-vingt-treize).

La publication et la lecture du cahier des charges ont eu lieu à l'audience du seize septembre mil huit cent quatre-vingt-treize et la date de l'adjudication a été fixée au samedi vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, sur les immeubles sus-désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

NOTA. — Les enchères ne pourront être portées que par avoués exerçant près le Tribunal de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué poursuivant ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le huit septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, f. 10, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchardières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermis, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreaux, iévrès, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Grandes et Belles Caves
Celliers et Pressoir

Situés entre Dizy et Ay, au centre du commerce de Champagne.

S'adresser, soit à M. MACHET, à Dizy, soit à M^e MACHET, notaire à Athis (Marne).

Une très importante Maison de Mercerie et Bonneterie en gros de la région, demande un **VOYAGEUR** visitant excellent déjà les arrondissements de Tours, Baugé et Saumur S'adresser bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne domestique de 25 à 30 ans.

ON DEMANDE pour le 1^{er} novembre prochain un **Jardinier marié**.

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES DE FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

BAISSE DE PRIX

Bougie, le paquet. » 85
— qualité extra. » 95
— à trous. » 95
Par 5 kil. hors ville remise des droits d'octroi.
Huile colza épurée, 1/2 k. » 40
Sucre premier choix, le kilo, 1 fr. 15 ; Scié, 1 fr. 25
Sucre cristallisé, le kilo, 1 fr. 10.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Très beau choix de Travaux fantaisie

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modèle tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosse, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,